

mandation, qui devra servir de règle à l'Ordonnateur pour l'établissement des demandes de fonds, ainsi qu'au trésorier-payeur en ce qui touche la composition des paiements.

Enfin j'ai décidé, dans le but de permettre à mon collègue d'apprécier la valeur des propositions des colonies, que toute demande de fonds devra être, à l'avenir, accompagnée d'un état présentant la situation financière, aussi approximative que possible, de la caisse locale à la date du départ du courrier.

Cette obligation ne dispensera pas les administrations coloniales de m'adresser le document de même nature dont l'envoi mensuel est prescrit par la circulaire du 16 décembre 1856. L'Ordonnateur aura soin de s'assurer également que le trésorier-payeur satisfait, de son côté, sur ce point, aux prescriptions du ministère des finances.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral*  
*Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé: GICQUEL DES TOUCHES.

---

N° 3. — *DÉPÊCHE ministérielle approuvant l'arrêté du 28 mai 1877 relatif aux remises du trésorier-payeur.*

(Direction des Colonies, 4<sup>e</sup> bureau : Fonds, Hôpitaux et Vivres.)

Paris, le 3 novembre 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par une lettre du 23 juin dernier, vous m'avez transmis la copie de l'arrêté que vous avez pris le 28 mai, portant réduction de 4 à 3 p. 100 le taux des remises allouées au trésorier-payeur sur le produit de l'octroi de mer et le droit de chargement sur les nacres.

Les considérations sur lesquelles est basée votre décision m'ont paru très-fondées. J'autorise donc l'application de cet arrêté, qui a reçu d'ailleurs l'approbation de M. le Ministre des finances, en conformité de l'article 258 du décret financier du 26 septembre 1855.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral* *Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : GICQUEL DES TOUCHES.

---

N° 4. — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet de l'indemnité de frais de bureau à allouer à l'officier commandant le détachement de gendarmerie.*

(Direction des Colonies, 3<sup>e</sup> bureau.)

Paris, le 17 novembre 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — En réponse à votre lettre du 4 juil-